



A Paris, le 8 décembre 2011

Paris / Direction pilote de la souffrance au travail:

Chez nous, on supprime un bureau douanier par an et on entasse les agents dans le même service. Si la « rationalisation » des bureaux permet aux directeurs successifs de réduire le nombre d'agents et de gagner ainsi du galon, la cage à poules qu'est devenu Paris explose. Les pétages de plomb des agents sur leur lieu de travail et les arrêts maladies liés à la souffrance au travail augmentent dangereusement à l'approche des restructurations et des fêtes de Noël...

Mais les directeurs parisiens et franciliens s'en préoccuperont plus tard, d'abord les indicateurs, ceux du plafond d'emploi, des bons points gagnés grâce aux ventes immobilières, etc... au mépris des risques psycho-sociaux de la cocotte minute parisienne :

- 4ème voire 5ème restructuration pour certains agents,
- mobilité forcée des agents au vu seulement des m2 disponibles,
- réforme structurelle du dédouanement parisien guidée par l'immobilier,
- agents empilés dans un « open space » ; ceux-ci travaillent avec des écouteurs pour échapper aux nuisances sonores,
- DUERP incomplet présenté en CHS,
- droit de retrait non examiné en CHS,
- porte sécurisée pour les bijoux refusée au mépris des risques de braquage,
- obligation des agents du SRE à venir travailler au milieu des déménageurs, après avoir sciemment menti sur ce fait en comité technique sur PV,
- refus d'accorder des autorisations d'absence pendant les travaux où les agents de Paris Temple n'auront ni bureau, ni ordinateur, les agents suivront donc le camion de déménagement comme on suit un corbillard...

Face à tous ces problèmes, la Direction n'a qu'une seule réaction: le déni.

En outre, c'est à ce prix là qu'on améliore son indicateur de taux de présence effectif des agents !

Un bien mauvais calcul, les congés maladies dans ces services pleuvent !

En outre, sous dehors de concertation en laissant le choix aux agents des futurs agents de Paris-Principal, elle ne précise pas dans sa note que le futur choix de 35 heures signifie automatiquement qu'il y aura une cote de service.

Enfin, la Direction a d'ores et déjà choisi le deuxième projet proposé par les ergonomes du ministère sans en avoir informé les organisations syndicales, ni les agents, alors que lors du dernier plénier du CHS du 28 octobre, elle n'avait pas de position définitive.

Soyons donc plus fort ensemble. Ne laissons plus rien passer sur nos conditions de travail !

Vous pouvez nous contacter pour nous expliquer vos difficultés liées à vos conditions de travail sur le mail cgt-paris@douane.finances.gouv.fr ou au 06 77 78 36 48.